

Stratégie Culture et Développement de la Coopération Espagnole au Développement

Résumé exécutif



MINISTERIO
DE ASUNTOS EXTERIORES
Y DE COOPERACIÓN

SECRETARÍA DE ESTADO
DE COOPERACIÓN INTERNACIONAL

DIRECCIÓN GENERAL DE PLANIFICACIÓN
Y EVALUACIÓN DE POLÍTICAS PARA EL DESARROLLO

1. Présentation de la stratégie

Le Plan directeur 2005-2008 intègre la dimension culturelle, non seulement comme une ligne stratégique, sous le titre « *Augmentation de la liberté et des capacités culturelles* », mais aussi comme une priorité horizontale, qui invite à prendre en compte le respect de la diversité culturelle dans toutes les actions de développement mises en œuvre.

La Stratégie Culture et Développement est abordée comme un processus qui, en intégrant les trajectoires et les pratiques existantes, prétend ouvrir un vaste champ de potentialités aux acteurs de la coopération, et qui permet de s'intéresser de façon plus précise aux possibilités qu'offre la culture, envisagée comme un élément important de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le concept de culture sur lequel nous nous appuyons est celui de la conférence Mondiacult qui s'est tenue au Mexique en 1982. La culture y est définie comme « l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeur, les traditions et les croyances ». En ce sens, développer la coopération culturelle signifie contribuer à améliorer la liberté des personnes, en élargissant les opportunités individuelles et collectives pour vivre mieux.

Cette stratégie intègre les créateurs et les entrepreneurs de la vie culturelle aux dynamiques de développement local et national qui, nécessairement, doivent jouer un rôle actif dans les processus de progression et de démocratisation des sociétés, les jeunes et les femmes faisant l'objet d'une attention particulière. Il s'agit donc d'une vaste stratégie, qui prétend concilier, unir et utiliser le potentiel des synergies de la culture et de la coopération avec les objectifs de développement.

2. Justification

Les documents internationaux qui ont servi de référence pour ce travail montrent que les politiques culturelles au service de l'intérêt général constituent une référence fondamentale pour le développement durable. Ces politiques culturelles doivent mettre l'accent sur les différents aspects qui touchent les formes de gouvernance, l'organisation administrative, les expériences des manifestations communautaires, la participation citoyenne, le développement et la créativité, la défense de l'identité et l'encouragement de la confiance en soi. Elles doivent permettre d'améliorer le vivre-ensemble et intégrer la diversité et la pluralité culturelle actuelles.

Ce document reprend le parcours et l'évolution des concepts de culture et de développement dans le domaine international. La stratégie Culture et Développement suit les orientations du *rapport 2004* du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) sur le respect de la diversité culturelle. Elle prétend également orienter la coopération espagnole en suivant les principes de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, approuvée en 2005 par une grande majorité de pays au sein de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

La stratégie Culture et Développement reconnaît son héritage. Elle sait qu'elle est le fruit des multiples efforts réalisés pour construire, depuis la culture, des outils renforçant les actions de développement et de croissance humaine durable. Ainsi, les centres culturels, le programme du patrimoine et les écoles-ateliers, le programme de bourses, les centres de formation ou encore la coopération interuniversitaire de la coopération espagnole sont autant de programmes qui ont été progressivement mis en œuvre et qui servent de base aux nouvelles actions proposées dans ce document.

3. Cadre de référence

CADRE RÉGLEMENTAIRE INTERNATIONAL

Déclaration universelle des droits de l'homme, Assemblée Générale des Nations unies, 1948
Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, UNHCR, 1999
Conférence sur les politiques culturelles, UNESCO Mondiacult Mexique, 1982
Notre diversité créative, Rapport Javier Pérez de Cuellar, UNESCO, 1996
Plan d'action sur les politiques culturelles pour le développement, Conférence de Stockholm, UNESCO, 1998
Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, UNESCO, 2003
Rapport sur le développement humain : la liberté culturelle dans un monde diversifié, UNESCO, 2004
Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, 2005
Convention sur la protection de la diversité des contenus culturels des expressions artistiques, UNESCO, 2005



CADRE RÉGLEMENTAIRE NATIONAL

Loi sur la coopération 1998
Plan directeur 2005-2008



PRINCIPES FONDAMENTAUX

L'objectif principal de la coopération culturelle pour le développement est de contribuer au bien être collectif. Pour ce faire, elle doit prendre part aux processus de lutte contre la pauvreté et de réduction de l'exclusion sociale et influencer ces mêmes processus.

La coopération culturelle doit concourir à développer les capacités des personnes et à accroître leurs opportunités, tant dans le domaine spirituel et créatif que matériel, afin de leur permettre de contribuer et de participer à l'amélioration de leur qualité de vie.



APPROCHES DE DÉVELOPPEMENT

Le développement humain durable favorise un équilibre global qui intègre l'environnement durable, le bien-être des personnes et leur prospérité économique et culturelle. Dans le cadre de cette approche intégrale, la culture acquiert un poids spécifique, de même que l'éducation, la santé ou l'environnement.

CONCEPTS PRINCIPAUX

La culture est entendue comme étant « l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeur, les traditions et les croyances ».

Mundiacult, UNESCO, 1982

4. Cadre d'intervention

OBJECTIF GÉNÉRAL DE DÉVELOPPEMENT

Aider à développer les capacités des personnes et à accroître leurs opportunités, tant dans le domaine spirituel et créatif que matériel, afin de leur permettre de contribuer et de participer à l'amélioration de leur qualité de vie.

OBJECTIF SPECIFIQUE 1

Formation du capital humain pour la gestion culturelle en mettant l'accent sur les projets culture et développement

LIGNE STRATÉGIQUE

Faciliter et développer les processus qui contribuent à la création des ressources humaines, en favorisant l'autonomie des personnes dans la gestion des différentes dimensions de la vie culturelle ayant une incidence sur le développement

OBJECTIF SPECIFIQUE 2

Consolidation de la dimension politique de la culture dans sa contribution au développement

LIGNE STRATÉGIQUE

Mettre l'accent sur les différents apports que la politique culturelle peut réaliser pour contribuer à l'amélioration de la gouvernance, en encourageant le développement institutionnel culturel, en stimulant la participation citoyenne et en contribuant ainsi à créer une citoyenneté active dans la vie culturelle

OBJECTIF SPECIFIQUE 3

Renforcement de la dimension économique de la culture dans sa contribution au développement

LIGNE STRATÉGIQUE

Favoriser les apports de la culture au développement du secteur économique, en promouvant la création et la production d'entreprises, d'industries et d'institutions culturelles et créatives, et en encourageant l'emploi culturel et les connexions avec d'autres secteurs économiques

OBJECTIF SPECIFIQUE 4

Renforcement de la relation et de la complémentarité entre éducation et culture

LIGNE STRATÉGIQUE

Renforcer les structures et les contenus culturels des processus d'éducation – éducation formelle et non formelle – en cherchant à favoriser la compréhension des phénomènes culturels et artistiques contemporains chez les élèves et à encourager leur participation à ces mêmes phénomènes

OBJECTIF SPECIFIQUE 5

Gestion durable du patrimoine culturel pour le développement

LIGNE STRATÉGIQUE

Soutenir et développer les multiples processus existants en matière de conservation, restauration, préservation et mise en valeur des biens patrimoniaux, matériels et immatériels, en cherchant la contribution que ces efforts peuvent apporter au développement durable

OBJECTIF SPECIFIQUE 6

Renforcement des relations entre communication et culture ayant un impact sur le développement

LIGNE STRATÉGIQUE

Promouvoir au sein des communautés des processus qui leur soient propres en matière de communication, et contribuer ainsi à l'insertion des différents secteurs qui forment la communauté. Contribuer à la formation de publics, générer de nouvelles industries culturelles, stimuler la coproduction

OBJECTIF SPECIFIQUE 7

Impulsion des processus de reconnaissance des droits culturels

LIGNE STRATÉGIQUE

Renforcer au sein des sociétés la sensibilité aux thèmes liés à la diversité culturelle et au développement des droits de la personne en matière de culture, en encourageant des études sur les différents aspects de la législation culturelle

CADRE INSTRUMENTAL DE LA STRATÉGIE



INSTRUMENTS BILATÉRAUX

- Programmes spécifiques développant chacune des lignes stratégiques
- Base de données bonnes pratiques pour les projets de coopération culturelle
- Subventions pour les projets culturels ayant des objectifs de développement

INSTRUMENTS MULTILATÉRAUX

- Collaborer avec les organisations internationales qui travaillent sur les priorités des lignes stratégiques et des zones géographiques de la coopération espagnole
- Projets et travail en réseaux internationaux
- Observatoires de politiques culturelles

Éléments fondamentaux pour la transversalité du respect de la diversité culturelle dans les actions de développement de la coopération espagnole

- Réaliser des diagnostics précis sur les réalités culturelles du contexte des interventions.
- Introduire des indicateurs d'impact culturel et social dans les évaluations de la coopération espagnole.
- Encourager le dialogue, la reconnaissance et la coopération mutuelle entre les cultures à partir d'actions de développement.
- Favoriser le respect et l'intégration des langues et des manifestations culturelles minoritaires.
- Eviter que la défense de l'identité culturelle ne donne lieu à des positions défensives et porteuses d'exclusion, non respectueuses du vivre-ensemble et des droits de la personne.

CROISEMENT AVEC LES PRIORITÉS HORIZONTALES DU PLAN DIRECTEUR

PRIORITÉ HORIZONTALE	AXES ÉLÉMENTAIRES D'INTERVENTION
Lutte contre la pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier les actions dans les zones d'exclusion sociale, principalement auprès des jeunes et des enfants. Création d'emploi. • Favoriser la création de ressources et de marchés de l'emploi parallèles au secteur touristique et culturel, susceptibles de créer des richesses à partir de la diversité de la propre région.
Défense des droits de la personne	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager l'insertion et la participation de tous les citoyens et, plus concrètement, des minorités dans la prise de décisions concernant les politiques culturelles. • Encourager le respect des droits culturels dans le cadre des droits de la personne.
Equité de genre	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la participation active et l'intégration des femmes dans les différents espaces de représentation et de dialogue culturel. • Analyser et encourager l'égalité des genres dans la création de ressources et de marchés de l'emploi, en les associant à d'autres ressources et services importants pour la vie des femmes et pour leur rôle créatif et entrepreneurial.
Durabilité environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Incorporer des mécanismes pour conserver et promouvoir l'environnement en tant qu'élément du patrimoine culturel des villages. • Approfondir les liens entre la diversité culturelle et la diversité environnementale : « Paysages culturels ».
Diversité culturelle	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des diagnostics du secteur culturel permettant d'analyser dans chaque contexte les identités culturelles et les facteurs d'incidence socioculturelle. • Essayer d'insister sur la construction d'une citoyenneté, sur la participation sociale et sur la cohésion, à travers le soutien de la diversité culturelle.

AXES D'INTERVENTION

- Essayer d'insister sur la construction d'une citoyenneté, sur la participation sociale et sur la cohésion, à travers des politiques publiques intégratrices.
- Promouvoir l'égalité des genres dans toutes les activités mises en œuvre.
- Encourager le transfert de connaissances technologiques, ainsi que leur utilisation continue.
- Privilégier l'action dans les zones d'exclusion sociale, principalement auprès des jeunes et des enfants, ainsi que des minorités ethniques et culturelles.
- Encourager les réseaux de communication entre les milieux locaux, régionaux et nationaux.
- Soutenir la dimension culturelle en tant qu'instrument de prévention et de résolution des conflits.

CROISEMENT AVEC DES PRIORITÉS SECTORIELLES

PRIORITÉS SECTORIELLES	ACTIONS INTERSECTORIELLES ENTRE LE SECTEUR CULTURE ET DÉVELOPPEMENT ET LES AUTRES SECTEURS
Gouvernance démocratique, participation citoyenne et développement institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir l'élaboration et la création de politiques culturelles intégratrices, en insistant particulièrement sur les potentialités de développement et en encourageant la participation et la cohésion sociale. Renforcement institutionnel du secteur culturel.
Souveraineté alimentaire et lutte contre la faim	<ul style="list-style-type: none"> • Récupération et mise en valeurs des cultures, des gastronomies et des méthodes locales d'alimentation. Création de ressources économiques à partir des potentialités culturelles.
Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager les activités culturelles envisagées comme un véhicule de sensibilisation et de prévention des maladies sexuellement transmissibles.
Éducation	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la mise en œuvre de programmes d'éducation artistique pour les jeunes en risque d'exclusion sociale. Agrandissement des espaces culturels dans les milieux éducatifs.
Durabilité environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager la formation et les études de viabilité des différentes utilisations du patrimoine dans un but socioéconomique et culturel, dans un souci de respect de l'environnement et de durabilité environnementale.
Développement économique durable	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager les projets des artistes et des créateurs indépendants, en particulier les jeunes, susceptibles de créer des emplois indépendants.
Genre et développement	<ul style="list-style-type: none"> • Équilibrer la présence hommes-femmes dans les activités mises en marche.
Coopération avec les peuples autochtones	<ul style="list-style-type: none"> • Stimuler la production et la diffusion de contenus diversifiés dans les médias et les réseaux locaux d'information, qui soient respectueux de la diversité culturelle.
Protection des groupes et situation de plus grande vulnérabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir l'égalité des chances aux individus, groupes et communautés dans l'accès à la vie culturelle, à la liberté d'expression et de communication, à l'action culturelle et à la créativité, dans un climat de respect et de progrès.
Prévention des conflits et construction de la paix	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager le dialogue. Promouvoir des mesures d'urgence dans les zones post-conflit pour travailler auprès des jeunes, à travers des activités culturelles et en récupérant des espaces ludiques de participation sociale.

5. Processus de diffusion et d'application de la stratégie

La stratégie Culture et Développement a pour objectif de servir d'outil de travail aux différents acteurs de la coopération espagnole. Elle devra donc s'accompagner d'un processus de diffusion et de vulgarisation à l'intention des acteurs sur le terrain, des communautés autonomes et des ONGD, ceux-ci étant, en définitive, ceux qui seront chargés de la mettre en place.

Cette stratégie ne s'adresse pas seulement aux acteurs traditionnels de la coopération au développement. Elle réclame également une plus grande participation des agents culturels, et invite les créateurs, les artistes, les organisations culturelles publiques et privées à se joindre à ce projet de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

L'action culturelle avec des objectifs de développement, telle qu'elle est présentée dans cette stratégie, n'a pas d'antécédents dans la coopération espagnole. Elle aura donc besoin d'un soutien théorique, qui s'exprimera à travers des publications d'experts approfondissant et développant exhaustivement les lignes de travail exposées.

Nous considérons par ailleurs qu'il est nécessaire d'accompagner cette stratégie d'un effort d'identification et d'évaluation des actions déjà entreprises. En ce sens, la création d'une base de bonnes pratiques est en marche. Elle permettra d'identifier les actions de la coopération culturelle et d'évaluer leurs résultats et leurs impacts, ce qui permettra de concrétiser dans une plus grande mesure les actions et les lignes de travail proposées dans ce document, d'évaluer les actions ayant réussi et d'étudier la possibilité de les reproduire.

6. Suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation de ce document constituent des outils d'analyse indispensables pour obtenir des informations sur le rôle et les résultats des interventions en matière de culture et de développement.

Étant donné les particularités du secteur culturel et l'absence d'antécédents et d'études spécialisées, il sera réalisé, dans un premier temps, un travail de réflexion et d'analyse afin d'identifier et de définir les indicateurs d'impact culturel, capables de mesurer quantitativement et surtout qualitativement, les résultats des interventions de coopération culturelle mises en œuvre dans le cadre de cette stratégie.

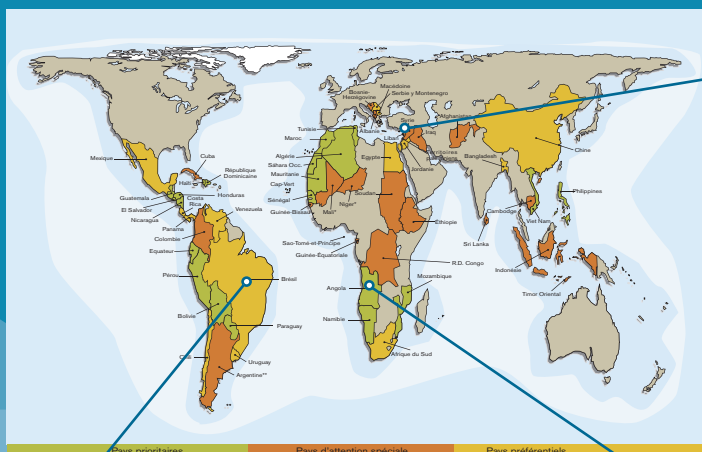
Cet effort permettra d'élaborer des processus d'évaluation adaptés à la réalité du secteur culturel et s'ajustant à leur tour aux méthodologies d'évaluation de la coopération espagnole.

Cadre géographique

Pour la répartition géographique, nous tiendrons compte des indicateurs de pauvreté de nature socioculturelle complétant les indicateurs déjà présents dans les documents de planification géographique de la coopération espagnole. Les facteurs suivants seront également pris en compte :

- L'avantage comparatif de l'Espagne dans ses relations culturelles avec le monde.
- La complémentarité de la coopération culturelle avec d'autres actions entreprises en matière de développement.
- L'existence de partenaires actifs et impliqués, ainsi que la présence de représentations extérieures de la coopération espagnole.

Pour ces raisons, les priorités géographiques de la stratégie concerneront les trois grandes régions suivantes : Amérique latine, Maghreb/Moyen-Orient/Proche-Orient, et Afrique subsaharienne.



*Après le PACI 2006, Mali et Niger sont devenus pays d'attention spéciale.
**Après le PACI 2005, Argentine a changé sa situation de pays préférentiel à pays d'attention spéciale

AMÉRIQUE LATINE

Une coopération basée sur l'accompagnement des principales politiques publiques et des stratégies de réduction de la pauvreté mises en œuvre par les pays d'Amérique latine sera mise en place. Elle sera réalisée à trois niveaux, ceux-ci étant reliés entre eux :

- bilatéral : à travers des commissions mixtes
- sous-régional : en encourageant l'intégration et la coopération transfrontalière
- régional : en accordant un suivi particulier aux programmes des sommets latino-américains.

L'accent sera mis sur le soutien des industries culturelles locales.

Formation des ressources humaines du secteur culturel.

Seront également prises en compte les orientations en matière de coopération culturelle définies par :

- les commissions mixtes bilatérales.
- les documents stratégie pays des pays prioritaires.
- les plans d'action spéciale des pays faisant l'objet d'une attention spéciale ou préférentielle.

MAGHREB, PROCHE ET MOYEN-ORIENT

Le Maghreb est une région très importante pour la politique extérieure espagnole. Il sera considéré comme prioritaire en raison de sa proximité et de l'énorme importance que le phénomène migratoire revêt depuis ces dernières années. La coopération culturelle pourra contribuer dans cette région à la cohésion sociale, au développement de la participation citoyenne, à la paix sociale et à la résolution des conflits.

La Méditerranée acquiert une nouvelle dimension dans le Plan directeur, en raison du Processus de Barcelone, qui compte, parmi ses objectifs, le renforcement des liens culturels et la mise en valeur du patrimoine historique. Dans cette région, la coopération espagnole pourra profiter de l'avantage comparatif que lui octroie sa position méditerranéenne.

AFRIQUE SUBSAHARIENNE

- Parmi ses cinq grands axes d'action, le Plan Afrique signale le renforcement de la coopération culturelle, ainsi que la recherche d'une connaissance et d'une estime mutuelles.
- Si nous tenons compte du fait que beaucoup de pays africains dans lesquels l'action est planifiée ont un caractère pluriethnique, il est important de renforcer et de favoriser la fonction de la culture comme élément de rapprochement social. Les actions culturelles mises en œuvre doivent permettre le renforcement identitaire pour les nations africaines, majoritairement jeunes, et parfois frappées par des affrontements internes.
- Il convient aussi d'approfondir les actions encourageant la production, la commercialisation et la distribution de la production culturelle locale, en aidant à introduire les produits locaux dans le circuit du marché international. Pour cela, il est important d'apporter un soutien aux festivals et aux événements culturels traditionnels et profondément ancrés dans certains pays africains.

La version électronique de ce document peut être téléchargée sur les sites suivants :

<http://www.maec.es>
<http://www.aeci.es>

Dirección General de Planificación y Evaluación de Políticas para el Desarrollo
Secretaría de Estado de Cooperación Internacional
Ministerio de Asuntos Exteriores y de Cooperación
Príncipe de Vergara 43, 5ª planta. 28001 Madrid
Tel.: +34 91 379 96 86 / Fax.: +34 91 431 17 85 / dgpolve@maec.es